

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024 ET 2025

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 seront déposés et adoptés lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 13 décembre 2022 à 20h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 29 novembre 2022.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière